



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droit

Question écrite n° 25521

## Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à ses déclarations (13 mai 1998), demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle relative à la mise en oeuvre de diverses dispositions tendant à l'élaboration de codes nouveaux : administration, communication et cinéma, défense, éducation, énergie, entrée et séjour des étrangers, environnement, fonction publique, justice administrative, magistrature, code monétaire et financier, patrimoine, recherche.

## Texte de la réponse

Les différents codes nouveaux cités par l'honorable parlementaire sont actuellement en cours d'élaboration dans les différents ministères responsables. La principale difficulté de la poursuite du programme général de codification réside dans la possibilité concrète de mener à bien leur adoption définitive, s'agissant notamment de la partie législative de ces codes. C'est pourquoi le Gouvernement avait souhaité, dans le projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (DCRA), examiné en première lecture par le Sénat le 10 mars 1999, que la nécessité de la codification soit reconnue et sanctionnée par une prise de position claire du Parlement, chargé de mener à bien la codification des textes législatifs. Les débats intervenus au sein de la Haute Assemblée le 10 mars 1999 ont été l'occasion pour le Gouvernement de souligner son souci de trouver une solution susceptible de remédier au retard actuel. Dans cette perspective, la réflexion actuelle conduit à envisager de proposer aux parlementaires, s'ils en sont d'accord, d'habiliter le Gouvernement à adopter par ordonnances certains codes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25521

**Rubrique :** Etat

**Ministère interrogé :** fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 février 1999, page 1023

**Réponse publiée le :** 26 avril 1999, page 2526